



Vaccin contre l'hépatite A

Qu'est-ce que le vaccin l'hépatite A ?

Le vaccin contre l'hépatite A est un vaccin sûr et efficace qui protège contre l'infection au virus de l'hépatite A. Il est autorisé par Santé Canada pour les personnes de six mois et plus.

Quels sont les avantages du vaccin l'hépatite A ?

Le vaccin contre l'hépatite A constitue la meilleure défense contre l'infection par l'hépatite A. Bien que les pays en voie de développement aient la plus forte prévalence, le virus se retrouve partout dans le monde, y compris au Nouveau-Brunswick. Il se transmet généralement par les selles de personnes infectées et peut se trouver également dans le sang. Depuis l'introduction du vaccin au Canada en 1996, l'incidence de l'hépatite A a considérablement diminué.

Comment le vaccin l'hépatite A est-il administré ?

Le vaccin contre l'hépatite A est administré dans un muscle (dans la cuisse chez les bébés et dans l'avant-bras chez les enfants plus âgés et les adultes).

Qui devrait recevoir le vaccin l'hépatite A ?

Le calendrier d'immunisation du Nouveau-Brunswick prévoit l'administration du vaccin contre l'hépatite A aux personnes qui ont été exposées au virus par des contacts étroits avec une personne infectée.

Le vaccin est également offert aux personnes présentant des problèmes de santé particuliers ou se trouvant dans des circonstances qui les exposent à un risque accru d'infection par l'hépatite A.

Les personnes qui ne remplissent pas les conditions requises pour recevoir le vaccin financé par l'État, mais qui souhaitent néanmoins le recevoir pour d'autres raisons précises (p. ex. un voyage), peuvent l'obtenir moyennant un coût.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin l'hépatite A ?

Le vaccin ne doit pas être administré si vous :

- ont eu une réaction potentiellement mortelle à une dose précédente de vaccin ; ou
- à toute partie du vaccin ou de son contenant.

Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin l'hépatite A ?

Le vaccin contre l'hépatite A est bien toléré. Les réactions sont généralement légères et se limitent à une douleur, et une rougeur à l'endroit où le vaccin a été administré. D'autres réactions moins fréquentes comprennent des céphalées, de l'irritabilité, de la fièvre, de la fatigue et des maux d'estomac.

Comme c'est le cas pour tout vaccin, il existe une très mince possibilité (moins d'une personne sur un million) d'une réaction allergique appelée anaphylaxie, qui pourrait constituer un danger de mort. C'est pourquoi il est important de demeurer à la clinique pendant 15 minutes après l'administration du vaccin. La réaction

FICHE D'INFORMATION SUR LES VACCINS

anaphylactique est caractérisée par une éruption cutanée, de la difficulté à respirer et un gonflement de la gorge, de la langue ou des lèvres. Il existe des traitements pour cette réaction.

Que peut-on faire pour atténuer les réactions au vaccin l'hépatite A ?

- Une compresse froide sur le site d'injection peut aider à diminuer l'inconfort.
- En cas d'inconfort et de fièvre, vous pouvez prendre un médicament en suivant les directives du fabricant. Demandez à votre fournisseur de soins de santé quel médicament serait le plus efficace et suivez les directives du fabricant.

Toute réaction grave ou inattendue doit être signalée à votre fournisseur de soins de santé.

Où peut-on recevoir le vaccin l'hépatite A ?

Si vous avez été cerné comme un contact étroit d'une personne infectée par l'hépatite A et que vous devez être vacciné, votre bureau local de Santé publique vous fournira le vaccin.

Les autres personnes admissibles au vaccin peuvent le recevoir auprès de leur fournisseur de soins primaires, comme leur médecin de famille ou une infirmière praticienne ou un infirmier praticien.

Les personnes qui souhaitent se faire vacciner en vue d'un voyage peuvent recevoir le vaccin moyennant un coût et peuvent s'adresser à une clinique itinérante ou à une pharmacie locale.

Renseignements supplémentaires

Avisez votre vaccinateur si vous ou votre enfant souffrez de problèmes de santé ou d'allergies.

Votre vaccinateur vous remettra un carnet de vaccination pour vous ou votre enfant. Garde-le dans vos dossiers et apportez-le avec vous au prochain rendez-vous d'immunisation.

Si vous ou votre enfant avez une réaction inhabituelle au vaccin, ou si vous avez des questions ou des inquiétudes, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé primaire, votre [bureau local de la Santé publique](#), ou [Télé-Soins](#) (811).

Sites Web utiles

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick : [Vaccins et immunisation \(gnb.ca\)](#)
- Agence de la Santé publique du Canada : [Vaccins pour les enfants : À propos des vaccins - Canada.ca](#)
- Soins de nos enfants : [Vaccination | Soins de nos enfants \(cps.ca\)](#)
- Agence de la Santé publique du Canada : [Vaccination pour adultes - Canada.ca](#)

Dernière révision : 20 janvier 2025
